

## Définitions

**Cas clinique** : fièvre + éruption maculo-papuleuse **ET** au moins un signe parmi conjonctivite, coryza, toux, signe de Köplik

**Diagnostic biologique indispensable** : sérologie (J3 à J28 de l'éruption) ou RT-PCR (début des signes à J10 de l'éruption) disponibles en LBM et remboursés

**Cas confirmé biologiquement** : IgM+ **ou** séro-conversion/élévation des IgG **ou** PCR + (prélèvement sanguin ou salivaire ou rhinopharyngé ou urinaire)

**Cas confirmé épidémiologiquement** : cas clinique + contact avec un cas confirmé (biologique ou épidémiologique) 7 à 18 jours avant les symptômes



**Déclaration obligatoire** à l'ARS dès la suspicion clinique

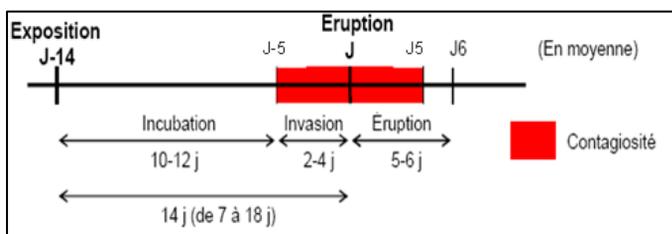
## Identification des personnes contacts

Contact tracing à débiter **sans attendre** la confirmation biologique

La rougeole est une **infection virale hautement contagieuse**. L'éviction est nécessaire pendant 10 jours à partir du début des signes, ou 5 jours après le début de l'éruption.

### Définition de personne-contact :

Personne en contact avec un patient présentant une rougeole pendant sa **période de contagiosité** **ET** ayant été en **contact en face à face** avec le malade, **sans notion de durée** **OU** ayant séjourné **au moins 15 minutes dans un local confiné** en présence du malade et jusqu'à deux heures après que le malade a quitté le local



- Salle d'attente d'un cabinet médical...  
→ Foyer familial
- Enfants et adultes de la même section en crèche ou au domicile de garde, salle de classe, internat, cantine...
- Transports en commun, bureau partagé...

## Prophylaxie

Schéma vaccinal complet : deux doses dont la première reçue après 1 an

### Vaccination

**Recommandée pour les personnes potentiellement réceptives** (sans antécédent certain de rougeole ou sans preuve d'un schéma vaccinal complet) et **exposées à un cas de rougeole**, dans les **72h après le contact**.  
Proposée aux contacts proches et en collectivité sans attendre la confirmation diagnostique.  
En cas de doute, il n'y a pas de préjudice à vacciner par excès (hors contre-indications propres au vaccin) même en période d'incubation de rougeole.

### Immunoglobulines

En post-exposition pour les **sujets à risque n'ayant pas pu être vaccinés** (hors-délais ou contre-indication).  
À administrer **dans les 6 jours** après le premier contact infectant.  
Se mettre en lien avec pédiatre ou infectiologue hospitalier.



Logigramme prophylaxie : cf. ci-après

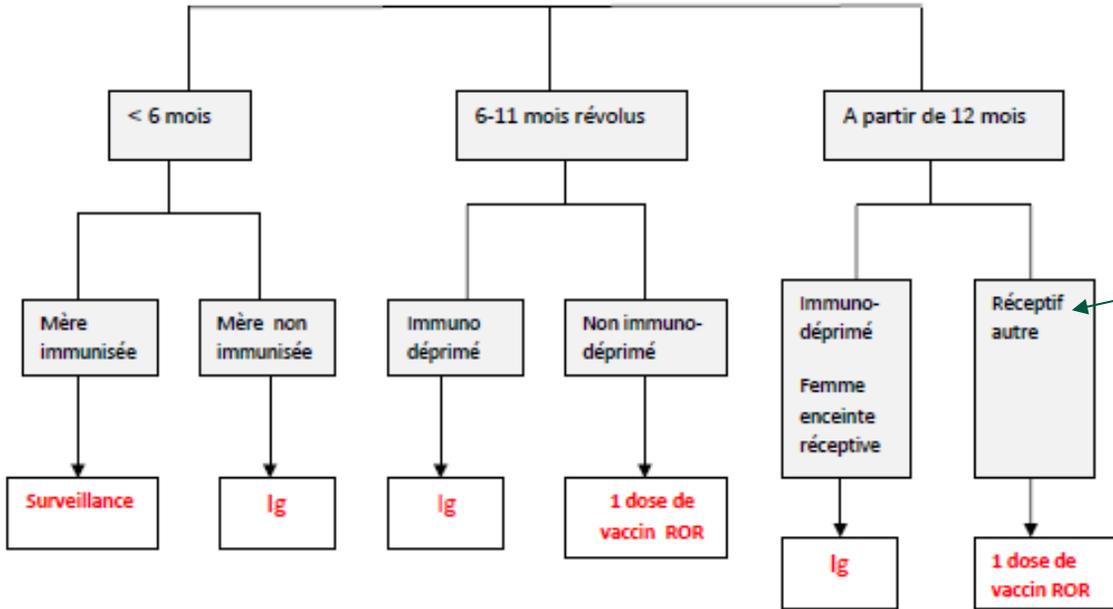
# Fiche réflexe : mesures collectives autour d'un cas de rougeole

La vaccination, réalisée dans les 72h après le contact, peut éviter la maladie. Elle reste préconisée au-delà de ce délai.

**Personnes à risque de forme grave :**  
 - Femme enceinte non immunisée  
 - Immunodéprimé  
 - Nourrisson < 6 mois de mère non immunisée  
 - Nourrisson 6-11 mois non vacciné dans les 72h post-exposition

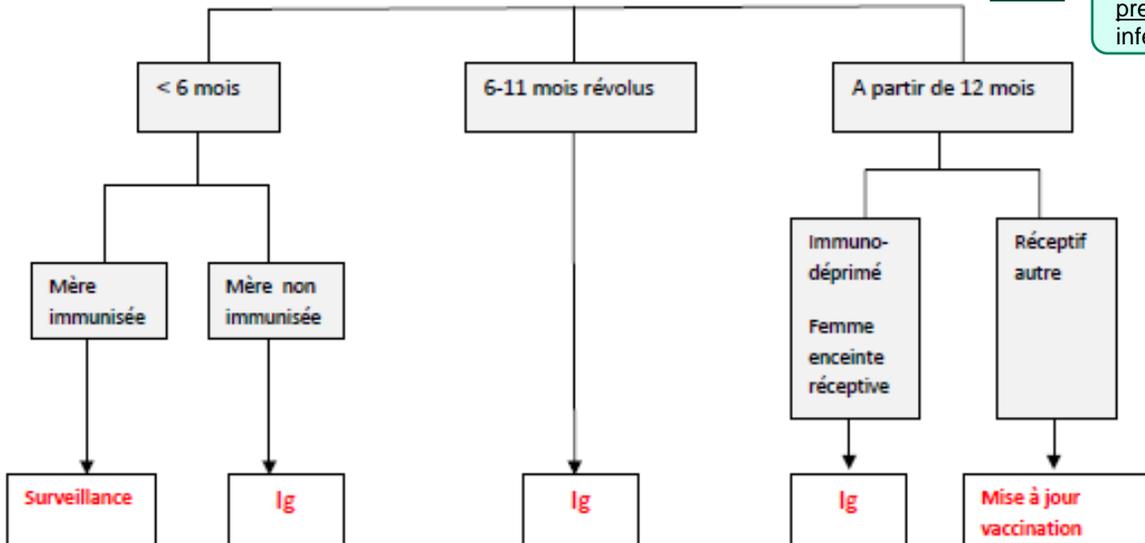
**Sujet réceptif :**  
 Personne ne présentant pas d'antécédent de rougeole documenté, ni de preuve d'un schéma vaccinal complet (pour toute personne née après 1980 : 2 doses dont la première après 11 mois, 3 doses sinon).

## Prophylaxie post exposition – contact remontant à moins de 72 h



## Prophylaxie post exposition – contact remontant à plus de 72 h et à moins de 6 jours

Délai depuis le premier contact infectant.



Si le patient doit être adressé pour avis spécialisé ou examens complémentaires :  
 merci de lui recommander le **port du masque**

Informez l'entourage sur les symptômes à surveiller dans les 3 semaines, et la nécessité de porter un masque et consulter en cas de survenue de symptômes.

## Qui fait quoi ?

	<p><b>Médecin prenant en charge le cas :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- J'informe l'ARS en envoyant le <a href="#">Cerfa</a> de DO complété, sans attendre la confirmation biologique;</li> <li>- j'identifie ses <b>personnes contacts proches</b>, je m'occupe des <b>personnes contact du foyer</b> : je vérifie leur vaccination et la mets à jour si besoin selon le <a href="#">calendrier vaccinal</a>;</li> <li>- J'informe le patient ou sa famille qu'ils seront contactés par l'ARS</li> <li>- Je vérifie mon propre statut immunitaire et j'invite les professionnels qui m'entourent à faire de même (le cas échéant, avoir recours à la médecine du travail de la structure)</li> <li>- <b>je recense les personnes-contacts au cabinet médical (patients, professionnels)</b> ; je les informe (sur la base d'un courrier fourni par l'ARS) ou bien je transmets la liste (nom et numéro de téléphone / adresse e-mail) à l'ARS par voie sécurisée (<a href="https://bluefiles.com/ars/ars-bfc-alerte">https://bluefiles.com/ars/ars-bfc-alerte</a>)</li> <li>- Mesures d'hygiène générales au cabinet : aération des pièces, port du masque pour tout patient suspect de rougeole (fièvre ou signes respiratoires)</li> </ul>
	<p><b>Référents médicaux de collectivité (crèche, EHPAD...)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- J'identifie les contacts dans la structure : personnels, usagers.</li> <li>- Le cas échéant, je vérifie la vaccination des personnes, et au besoin je recommande la vaccination selon le <a href="#">calendrier vaccinal</a></li> <li>- Le cas échéant, je diffuse les informations (courriers, affichage...) en lien avec l'ARS et la direction de l'établissement.</li> <li>- Je veille au respect des mesures d'hygiène dans l'établissement</li> <li>- Je contribue à la surveillance clinique des cas-contacts dans les 3 semaines suivant le signalement.</li> </ul>
	<p><b>Equipe des alertes infectieuses de l'ARS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Je complète le contact-tracing avec l'aide du patient et de ses proches et diffuse les messages d'information</li> <li>- J'organise si besoin la prise en charge de personnes fragiles pour l'administration d'immunoglobulines en urgence</li> <li>- Je mène les investigations complémentaires et préconise les mesures de gestion complémentaires en situation de cas groupés.</li> </ul>

## Comment faire un signalement à l'ARS ?

Via notre Point Focal Régional (PFR) 24h/24, 7 jours/7 :

[ars-bfc-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars-bfc-alerte@ars.sante.fr)

Tel 0809.404.900

Fax 03 81 65 58 65

Ou page de dépôt sécurisée :

<https://bluefiles.com/ars/ars-bfc-alerte>

### Format :

- [Cerfa](#) de DO (obligatoire)
- **Au besoin, l'envoi du formulaire cerfa peut être précédé par un signalement sous forme libre (mail, appel téléphonique)** précisant : initiale du nom et prénom (ou identité complète si signalement sur Bluefiles), téléphone, département de domicile, service et date d'hospitalisation, résultat biologique ou laboratoire ayant effectué l'analyse